

# Liste des pièces à fournir pour : un changement de nom issu de la filiation

Le dossier et les pièces justificatives doivent être déposés sans rendez-vous.  
Les dossiers incomplets seront refusés.



## CHANGEMENT DE NOM ISSU DE LA FILIATION : liste des pièces à fournir

### Personne de nationalité française :

- Carte d'identité ou passeport, certificat de nationalité française.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, avis d'imposition, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe...) de moins de 3 mois.  
Si vous êtes hébergé : attestation d'hébergement + la copie de la carte d'identité de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois.
- Copie intégrale des actes concernés par le changement de nom de moins de 3 mois suivant la situation :
  - Acte de mariage ;
  - Acte de naissance du conjoint marié ;
  - Acte de naissance du partenaire pacsé ;
  - Acte de naissance des enfants ;
  - Acte de mariage des enfants.

### Personne de nationalité étrangère :

- Titre d'identité ou titre de séjour.
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, avis d'imposition, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe...) de moins de 3 mois.  
Si vous êtes hébergé : Attestation d'hébergement + la copie de sa carte d'identité + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 6 mois, traduit par un traducteur assermenté. (Si réfugié, demande à faire auprès de l'OFPPRA pour obtenir un certificat de moins de 3 mois).  
Si il n'est pas possible de fournir un acte de naissance de moins de 6 mois, fournir une attestation de l'ambassade ou du consulat indiquant qu'aucune copie plus récente n'est possible.
- Certificat de coutume qui précise la loi du pays en matière de changement de nom. (si réfugié demande à faire auprès de l'OFPPRA).
- Copie intégrale des actes concernés par le changement de nom de moins de 3 mois suivant la situation :
  - Acte de mariage ;
  - Acte de naissance du conjoint marié ;
  - Acte de naissance du partenaire Pacsé ;
  - Acte de naissance des enfants ;
  - Acte de mariage des enfants.